

le 8 mars, un jour de lutte pour nos conquêtes

ÉGALITÉ

CARRIÈRE

RETRAITE

SALAIRE

8 mars Pour l'égalité des droits

En France, en matière d'égalité femmes-hommes, les chantiers sont nombreux.

Se battre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les inégalités de genre, c'est renouer avec le progrès pour tous et toutes, parvenir à une société démocratique fondée sur la satisfaction de tous les besoins humains, dont la santé, la paix et la solidarité, et mettre fin à toutes les formes d'exploitation et de domination.

Alors le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, soyons nombreuses et nombreux à manifester pour montrer notre détermination à changer la société, aidons les associations de défense des droits et agissons au quotidien !



Retrouvez davantage d'informations sur

<https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/> et cgt.fr/8mars2026

Inégalités salariales, on compare, on répare !



Gagner l'égalité, c'est mettre fin au dumping social lié aux différences de rémunérations entre femmes et hommes qui tire tous les salaires vers le bas. Tout le monde y gagne ! Pour cela, il faut commencer par la reconnaissance de toutes les professions majoritairement féminines qui sont systématiquement dévalorisées socialement et donc salarialement.

La CGT revendique :

- La création d'outils performants de mesure des inégalités salariales et professionnelles ;
- La fin des temps partiels imposés ;
- La revalorisation du Smic et de tous les salaires ;
- La suppression des systèmes opaques d'individualisation des rémunérations ;
- De réelles et fortes sanctions contre les entreprises qui discriminent ;
- Une opération publique de déconstruction massive des stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, à l'école, au travail et dans l'ensemble de la société.

À partir de juin 2026, toute personne aura le droit de connaître le salaire moyen des collègues de sa catégorie à l'embauche ou au cours de la carrière, grâce à la transposition en droit français de la directive sur la transparence des rémunérations. La directive européenne prévoit notamment :

- L'évaluation des inégalités de rémunération ;
- La refonte des grilles des métiers en prenant en compte la notion de valeur égale ;
- Le renversement de la charge de la preuve en cas de recours en justice pour discrimination ;
- Des sanctions dissuasives pour les entreprises et les administrations qui discriminent.

Ces dispositions changeront la donne en profondeur si l'esprit du texte européen est respecté. Or, les concertations entre syndicats, gouvernement et patronat font craindre le pire. Contre une transposition au rabais, la mobilisation de l'ensemble du monde du travail est indispensable !

Combattre les violences sexistes et sexuelles

Les violences contre les femmes sont au cœur des processus de domination. Elles ont des incidences dans la sphère privée comme au travail (refus d'embauche, détérioration des conditions de travail, carrière bloquée, refus de promotion...).

En France, en 2024, ces violences au travail sont massives :



cgf **VIOLENTOMÈTRE**

Remarques et critiques acceptées	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Travail en confiance et autonomie	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Reconnaissance du travail	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Refus de relations extraprofessionnelles accepté	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Commentaires sur votre apparence	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Parole coupée systématiquement	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Blague sur les « promotions canapé »	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Blagues sexistes et sur les blondes	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Évocation de sexualité sans accord	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Mécontentement après votre refus d'être accompagnée	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Recherche systématique d'être seul avec vous	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Images à caractère pornographique visibles	HARCELEMENT SEXUEL
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	HARCELEMENT SEXUEL
SMS ou mails sexuels sans accord	HARCELEMENT SEXUEL
Demande insistante d'un acte sexuel	HARCELEMENT SEXUEL
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	HARCELEMENT SEXUEL
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	AGRESSIONS SEXUELLES
Baiser forcé par surprise	AGRESSIONS SEXUELLES
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	AGRESSIONS SEXUELLES
Fellation ou pénétration forcée	VIOLS

Utilisez et faites connaître le violentomètre



La CGT revendique :

- La prise en charge thérapeutique des victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- De rendre obligatoire la négociation sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les négociations ;
- D'intégrer au droit français les avancées contenues dans la convention n°190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail et dans la recommandation n°206 qui l'accompagne ;
- De garantir aux victimes de violences sexistes ou sexuelles un certain nombre de mesures visant à protéger leur emploi et leur droit au travail.

La santé des femmes

Contrairement aux stéréotypes véhiculés, la santé des femmes au travail ne se résume pas aux pathologies liées aux cycles menstruels.

D'après Santé publique France, plus de 11 % des femmes salariées sont concernées par une maladie en lien avec le travail. La souffrance psychique en lien avec le travail est deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes, 6 % contre 3 %, notamment parce que les femmes occupent des emplois plus exposés à ce risque. 3 femmes sur 5 déclarent des douleurs liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS). Là aussi, elles sont plus nombreuses que les hommes.

Les répercussions du travail sur la santé des femmes sont encore largement méconnues et minimisées. Le manque de reconnaissance de la charge physique et mentale du travail des femmes est ainsi à l'origine d'impensés féminins dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé au travail. Alors même que la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes oblige dans tous les lieux de travail d'évaluer « *l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe* » dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), les politiques publiques de prévention et de réparation des risques professionnels ont été pensés pour des travailleurs masculins.

Les revendications de la CGT :

- Le développement de l'élaboration et surtout de l'exploitation de données sexuées croisées ;
- Faire de l'approche genrée un axe stratégique ;
- Faire appliquer par les employeurs l'obligation légale d'un document unique d'évaluation des risques ;
- Revoir la liste des critères de pénibilité ;
- La formation de tous les acteur·rices de la prévention à une approche genrée ;
- L'adaptation des mesures de prévention aux conditions de travail des femmes ;
- Le renforcement des sanctions à l'encontre des employeurs ne respectant pas les obligations d'aménagement de poste après un arrêt de travail de longue durée ;
- La reconnaissance de certains cancers du sein et des ovaires en maladie professionnelle (les horaires de nuit augmentent de 26 % les risques de cancer du sein / présence d'agents cancérigènes dans les produits d'entretien professionnels / travail en équipe en horaires alternants...).

Paris, le 5 mars 2026